Processus de sélection Gymnastique Artistique féminine
CMJ

Antalya (TUR), du 29 mars au 02 avril 2023

Format de la compétition :

- Concours CI qualificatif pour le concours CII et CIII et résultat CIV
- Concours CII finale individuelles
- Concours CIII – finale par agrès
- Une équipe composée de 3 gymnastes : format 3/3/2

Objectifs :

- Préparation au collectif senior
- Top 8
- 2 finales

Etapes de sélection :

Première étape :

1. **Test vidéo noté le 16 février 2023** :

Le test sera jugé par un corps de juges unique. Les entraîneurs des gymnastes devront déposer les vidéos sur ImaGym à la fin de l'évaluation. Les consignes techniques de réalisation de ce test sont précisées en annexe.
A l'issue de ce test, les 7 meilleures gymnastes seront sélectionnées pour participer au test du 27 février 2023 en complément des gymnastes médaillées lors des FOJE (Lilou VIALLAT) et CEJ (Ming GHERARDI-VAN-EIJKEN) qui sont automatiquement retenues compte tenu de leurs résultats internationaux.

Seconde étape :

2. **Test en présentiel le 27 février 2023 au pôle Espoir de DIJON** :

Les 5 premières gymnastes de ce test constitueront l'équipe provisoire : 3 titulaires et 2 remplaçantes. La liste des gymnastes sera transmise à la FIG afin d'enregistrer les inscriptions nominatives lors de la première session (précisée dans les directives de la FIG entre le 18 janvier et le 28 février 2023).

Les consignes techniques de réalisation de ce test sont précisées en annexe.

3. **DTB Pokal le 17 mars 2023** :

Les 5 premières gymnastes du test du 27 février 2023 participent à cette compétition.

Les résultats de cette compétition internationale seront une aide à la décision pour sélectionner les meilleures gymnastes pouvant prétendre à atteindre les objectifs. Le DTN pourra soumettre à la CNS une modification de l'inscription nominative initiale.

Stratégie :

- Déterminer la meilleure équipe composée de 3 gymnastes, avec le meilleur potentiel par équipe et de finales par agrès.
- Déterminer une remplaçante qui fera le déplacement avec la délégation et une remplaçante qui continuera sa préparation dans sa structure d'entraînement.
- Les gymnastes doivent être en progression à l'approche de l'objectif.
- Les gymnastes doivent être le plus fiables possible (régularité de la performance individuelle).

Modalités de sélection :

1. Sélection de 3 gymnastes titulaires :

- 2 gymnastes au maximum seront sélectionnées à l'issue du test du 27 février 2023 à la condition d'avoir réalisé un minimum de 50 points.
- L'équipe sera complétée avec une ou des gymnaste(s) afin de permettre de constituer la meilleure équipe avec le meilleur potentiel (ayant ou pas réalisé un minimum de 50 points).
- Le logiciel du sélectionneur sera utilisé comme aide à la décision :
  - Pour obtenir un résultat équipe
  - Pour un accès en finale par agrès. (Selon les minimas indiqués dans le tableau ci-dessous)

	NF	ND
SAUT	13,10	4,6
BARRES	12,80	4,8
POUTRE	13,00	5
SOL	13,00	5

2. Compléter la délégation avec maximum 2 remplaçantes généralistes avec le meilleur potentiel en privilégiant l'harmonisation des besoins de l'équipe pour atteindre les objectifs. (Réf au format 3/3/2). Une remplaçante sera désignée pour faire le déplacement avec les titulaires et la seconde remplaçante continuera sa préparation dans sa structure d'entraînement.

3. Si les critères de sélection ne sont pas atteints, le Directeur Technique National est autorisé à soumettre à la validation de la commission nationale de sélection, une ou plusieurs gymnastes en capacité de répondre aux objectifs fixés.

4. Si une gymnaste n'est plus en mesure de produire la performance pour laquelle elle a été sélectionnée le Directeur Technique National est autorisé à soumettre à la validation de la commission nationale de sélection, une autre gymnaste en capacité de répondre aux objectifs fixés.

5. La sélection ne sera confirmée qu'à la condition que le médecin fédéral atteste de l'état de santé de chaque gymnaste sélectionnée. Celui-ci devra être en corrélation avec les objectifs fixés et la préparation terminale. A défaut, la gymnaste ne sera pas retenue.

Modalités de départage des gymnastes ex-aequo :

1) La régularité de la Note finale puis la Note de Départ.
2) Référence au comportement lors des regroupements ou des compétitions et au respect du programme sportif déterminé par la DHN.

Commission de sélection de la Fédération : 28 février 2023

Les sélections seront annoncées à l'issue de la réunion de la commission de sélection de la Fédération Française de Gymnastique.

Toute gymnaste retenue devra adhérer à l'esprit et au programme de préparation du collectif.

Le 30/01/2023

La Direction Technique Nationale

Annexe

Conditions techniques de réalisation :

1. **Test du 16 février 2023**

   a. SAUT : En fosse avec tapis de réception dur de 20 cm et un tapis de 10 cm.

   b. BARRES : Complet avec sortie en fosse autorisée.

   c. POUTRE : Complet avec sortie en fosse pour les difficultés de valeur C ou D. Carpette de protection autorisée.

   d. SOL : Complet avec la possibilité de mettre un tapis d'une hauteur maximale de 10 cm pour les réceptions des difficultés acrobatiques.

2. **Test du 27 février 2023**

   a. SAUT : En fosse avec tapis de réception dur à hauteur de compétition plus un tapis de 10 cm.

   b. BARRES : Complet avec un tapis de protection pour les lâchers et la sortie.

   c. POUTRE : Complet.

   d. SOL : Complet avec tapis de 10 cm maximum autorisé pour la réception des difficultés acrobatiques de valeur D ou plus.